



## Revente de ma voiture à un garage problème acheteur

Par **tralalere**, le **17/07/2018** à **12:58**

Bonjour,

J'ai confié mon véhicule à un revendeur de voiture.

Le contrôle technique stipulait " traces multiples de corrosion" en défaut mineur.

Ce garage a donc vendu ma voiture il y à un mois et l'acheteur porte plainte car il "aurait" une panne due à cette corrosion.

Je ne sais pas si le revendeur a fait lui même le changement de carte grise, dans ce cas, l'acheteur n'aurait pas eu accès au contrôle technique.

Le jour de la vente, le garage m'a fait remplir une cession de véhicule, celui-ci devenait donc sa propriété.

Je voudrais savoir si j'ai une quelconque responsabilité dans cette affaire.

Merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **17/07/2018** à **13:13**

[citation] l'acheteur porte plainte car il "aurait" une panne due à cette corrosion. [/citation]

Bonjour,

Une plainte suppose une infraction pénale, je n'en vois aucune dans votre exposé. Tout au plus, l'acheteur pourrait tenter une action civile.

Qui vous a parler de cette plainte ? Je crains que l'on vous ai raconté des salades...

Par **tralalere**, le **17/07/2018** à **15:59**

C'est le centre de contrôle technique qui a effectué le CT sur ma voiture, apparemment, l'acheteur "aurait" aussi porté plainte contre lui.

Il m'a dit que j'allais recevoir un recommandé.

Pour le moment, je n'ai rien...

Mais surtout, l'objet de ma question est :

J'ai effectué la cession de mon véhicule au garage qui en est devenu le propriétaire et la revendu à la personne plaignante

Comme je n'ai pas vendu à cette personne mais au garage, Est-ce que je suis responsable?

Par **Lag0**, le **17/07/2018** à **16:05**

[citation]Comme je n'ai pas vendu à cette personne mais au garage, Est-ce que je suis responsable?[/citation]

A priori non ! L'acheteur ne pourrait que se retourner contre son vendeur, c'est à dire le professionnel. D'autant qu'un professionnel a des responsabilités que n'a pas un particulier...